

**ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE**  
**BKF/024**  
Récupération et valorisation des espaces  
pastoraux

**FICHE SYNTHÉTIQUE**

Pays	Burkina Faso
Titre long du projet	Récupération et valorisation des espaces pastoraux
Titre court du projet	ReVaP
Code LuxDev	BKF/024
Version du rapport	Avril 2021

**NOTATION DU PROJET PAR LA MISSION D'ÉVALUATION**

Notation globale	<b>3</b>	
Notation des autres critères d'évaluation (Comité de l'aide au développement)	Pertinence :	<b>2</b>
	Efficacité :	<b>3</b>
	Efficience :	<b>3</b>
	Durabilité :	<b>5</b>
	Impact :	<b>5</b>
	Cohérence interne :	<b>2</b>
Efficacité de l'aide	Cohérence externe :	<b>3</b>
	Alignement :	<b>2</b>
	Responsabilité partagée :	<b>5</b>
Thèmes transversaux généraux	Suivi et évaluation :	<b>5</b>
	Genre :	<b>5</b>
	Gouvernance :	<b>3</b>
Thèmes transversaux spécifiques Programme indicatif de coopération III	Changement climatique :	<b>2</b>
	Jeunesse en milieu rural :	<b>5</b>
	Transfert de compétences vers les collectivités locales :	<b>3</b>
	Passerelles entre projets et coordination inter acteurs :	<b>3</b>

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

## Introduction

La revue à mi-parcours conjointe du III Programme indicatif de coopération Burkina-Luxembourg (2017-2021) revêt deux volets : un volet technique et un volet stratégique. Le volet technique a pour objectif d'analyser les progrès réalisés à mi-parcours par certains projets du III Programme indicatif de coopération, dont le projet BKF/024, afin, dans un premier temps, de proposer des réajustements éventuels aux interventions en cours mais aussi, dans un deuxième temps, d'alimenter la réflexion et le dialogue des deux partenaires sur leur coopération future. Le présent rapport couvre la seule évaluation technique du programme BKF/024.

## Méthodologie

Sur la base d'un cadre évaluatif pour le volet technique, l'équipe de consultants a organisé le recueil des informations et leur analyse par le biais de collecte d'entretiens, de données secondaires et de visites de sites. Les investigations ont été faites autour de l'analyse des résultats et des objectifs du projet, des critères du Comité de l'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique, des dimensions transversales (gouvernance, environnement, genre, jeunesse), du renforcement de capacités, et des questions spécifiques en lien avec le suivi et évaluation et le partenariat. Les entretiens ont été conduits auprès des services techniques (niveau central et niveaux déconcentrés), des représentants de bénéficiaires, des partenaires techniques et financiers, et d'autres intervenants au Burkina Faso. Des entretiens ont aussi eu lieu à Luxembourg.

La phase terrain a eu lieu entre mi-octobre 2020 et fin janvier 2021. Il faut noter que du fait de contraintes imposées par la pandémie du COVID-19 et la situation sécuritaire au Burkina, l'équipe a dû se résoudre à limiter certains entretiens aux zones accessibles et à faire des entretiens à distance pour les autres zones. Ainsi les sorties terrains ont été effectuées au Centre Nord (Yalgo) et au Sahel (Dori, site de Kougari).

La mission a été ponctuée par des rencontres de cadrage, la remise de rapports intermédiaires et des restitutions sous forme de réunions de comités de pilotage et sous forme d'une réunion spécifique avec l'ensemble des intervenants localement. Ces instants ont permis de s'accorder sur les objectifs poursuivis, de partager les constats, analyses et recommandations des consultants et d'intégrer les apports des différentes parties prenantes.

## Constats

Le projet BKF/024, Récupération et valorisation des espaces pastoraux, a une durée de quatre ans (2018-2021). Son objectif global est de « *Renforcer la contribution de l'élevage à la croissance de l'économie nationale et partant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à l'amélioration des conditions de vie des populations* ». Le projet est aligné sur le programme budgétaire 081 du ministère des Ressources animales et halieutiques.

L'Objectif spécifique du projet vise à « *Créer un environnement sécurisé et favorable à une production durable* ». Deux indicateurs de suivi ont été sélectionnés pour cet objectif spécifique : *la superficie totale d'espaces pastoraux sécurisés et fonctionnels (indicateur aligné avec le cadre de suivi du programme budgétaire 081) et le taux de personnes s'estimant sécurisées et renforcées dans leurs activités pastorales*.

D'une manière générale, le taux d'exécution financière est de 48 %. Les réalisations physiques quant à elles sont en deçà des objectifs fixés, aussi bien sur le plan quantitatif (nombre de sites, nombre d'ha récupérés, nombre de groupements établis, etc.) que qualitatif (sites pour lesquels les trois étapes « récupération, sécurisation, valorisation des espaces pastoraux » ont été achevées). Le niveau relativement faible des réalisations est dû à la situation sécuritaire qui a beaucoup impactée la stratégie du projet, en lui imposant le glissement des interventions vers le Sud. Il faut noter que le processus de recrutement des organisations non-gouvernementales partenaires a pris du temps et n'a abouti qu'en septembre 2020, ce qui explique le retard sur les activités génératrices de revenu et le petit élevage, ainsi que sur la valorisation des espaces pastoraux.

L'analyse des indicateurs révèle au moment de l'évaluation, que le processus de sécurisation était au stade de délimitation des espaces par la levée de points de GPS ainsi qu'à la signature des actes de cession à l'amiable par les détenteurs fonciers. Les arrêtés communaux qui consacrent la création des espaces n'étaient pas encore pris. Des actions de récupération et de valorisation n'étaient effectives que sur le site de Kougari qui s'inscrit dans un processus antérieur au projet conduit par l'Association Node Notto. Les prévisions du projet sur les sites ciblés n'étaient pas encore réalisées. Par conséquent, le projet n'a pas conduit, comme prévu dans le Document de projet, d'études afin d'évaluer le taux de personnes s'estimant sécurisées et renforcées dans leurs activités à la suite de l'intervention.

L'analyse avec le code couleur (Rouge = mesures d'ajustement à prendre, Orange = réflexion à engager pour améliorer et vert = tout va bien) présente de façon synthétique la situation d'ensemble du projet pour les critères du Comité de l'aide au développement, ceux de l'efficacité de l'aide et ceux liés aux thèmes transversaux du Programme indicatif de coopération III (généraux et spécifiques).

#### **Critères du Comité de l'aide au développement**

Pertinence	Même s'il procède d'un héritage ancien de la coopération entre les deux pays, le projet correspond toujours à un besoin des populations locales de sécuriser des sols sur lesquels ils vivent et peuvent développer des activités. Il correspond aussi à une volonté partagée au niveau national et local de préserver l'environnement et de mitiger les effets du changement climatique et de la pression des activités humaines sur les sols. Mais, l'environnement a beaucoup changé dans les dernières années.
Efficacité	L'exécution en régie n'est pas de nature à faciliter les résultats dans des domaines qui demandent des changements de comportements et de pratiques à différents niveaux dans le pays hôte. La logique entre identification, sécurisation et valorisation des espaces dégradés aurait dû être plus fortement articulée dans le dessin du cadre logique.
Efficience	Le recours à des prestataires pré-identifiés dans le Document technique et financier n'a finalement pas facilité un démarrage rapide des activités et a freiné l'appui à d'autres structures d'appui. Il a de plus créé un précédent allant à l'encontre des règles en matière de gestion de projets/programmes.
Durabilité	Aucune charte foncière n'a été établie et cela met en cause la durabilité des accords consensuels réalisés. Il y a peu de synchronisation entre les efforts de formation/sensibilisation et la mise en œuvre d'actions concrètes permettant de les opérationnaliser.
Impact	La contribution à l'objectif central de « sécurisation et gestion durable des ressources pastorales » est estimée par le projet à travers la réduction de la pauvreté des populations ciblées. Cette contribution reste pour le moment impossible à mesurer du fait de l'absence de données de référence et de suivi.
Cohérence	La cohérence interne est bonne tant sur le plan technique que sur le plan conceptuel. Pourtant, la mise en œuvre reste à améliorer. Pour ce qui concerne la cohérence externe : il n'y a que peu d'échanges et de synergies avec les autres projets du III Programme indicatif de coopération. Il y a quelques actions conjointes avec d'autres bailleurs, très ciblées et limitées.

#### **Critères de l'efficacité de l'aide**

Alignement	Le projet est aligné sur le programme budgétaire 081. L'Unité de gestion de projet prépare des rapports semestriels qui sont discutés avec le gouvernement et ses représentants lors des Comités de revue.
Responsabilité partagée	L'exécution en régie n'est pas optimale pour l'appropriation des résultats par le partenaire ou par les bénéficiaires. Même si le partenaire est consulté et impliqué (surtout au niveau local pour la mise en œuvre des activités), la responsabilité de l'exécution reste entièrement avec l'organisme en charge (LuxDev).
Suivi et évaluation	Le système de suivi/évaluation n'est pas opérationnel, les informations ne remontent pas systématiquement du terrain ; un travail doit être fait avec le partenaire Burkinabé sur les indicateurs (seulement sept indicateurs de projet sur 22 sont renseignés).

### Thèmes transversaux du III Programme indicatif de coopération

Genre	Le projet documente le genre des participants à ses événements. Il n'y a pas de prise en compte réaliste des rôles respectifs des hommes et des femmes dans les associations et groupements ni dans les débats et discussions sur les options de sécurisation et valorisation des sols. Les opportunités activités génératrices de revenu pour les femmes sont extrêmement limitées.
Gouvernance	Le projet a permis de développer des consensus et des communautés d'intérêts au niveau collectif local. Leur solidité reste à prouver mais, néanmoins, le processus a été engagé, participatif et ouvert. Il est dommage que ceci n'ait pas été plus en phase avec le processus de décentralisation/déconcentration engagé par le Gouvernement.
Changement climatique	Le projet tente de répondre à un des défis du changement climatique en appuyant la récupération des sols dégradés et en favorisant leur mise en valeur. Dans ce sens, il est parfaitement en phase avec ce thème.

### Thèmes transversaux spécifiques du III Programme indicatif de coopération

Jeunesse en milieu rural	Le nombre des jeunes qui seront bénéficiaires des actions emploi/revenus du projet est extrêmement limité.
Transfert de compétences vers les collectivités locales	Des formations ont eu lieu au bénéfice de certaines collectivités locales. Il n'y a pas d'analyse des effets de ces formations sur le niveau de compétence.
Passerelles entre projets et coordination inter acteurs	La coordination est faite principalement, et presque exclusivement, dans le cadre du comité de revue.

### Recommandations

Au regard de ces constats, les recommandations suivantes ont été formulées.

Globalement, la mission d'évaluation recommande de reconsidérer l'engagement du Luxembourg dans ce secteur sur le plan stratégique (resserrement des priorités d'intervention dans le cadre du Programme indicatif de coopération), sur le plan des modalités d'exécution (passage à une approche programme ou à un appui budgétaire), sur le plan des partenariats (plus d'implication des collectivités locales) et sur le plan des montants (les montants actuels du projet ne permettent pas de faire un réel levier générateur de changements).

Sur le plan global, la mission d'évaluation recommande de prendre en compte les éléments suivants :

- l'exécution en régie et Accord de partenariat opérationnel a montré des limites en ce qui concerne l'appropriation et la durabilité des interventions. L'argument d'efficacité, souvent utilisé pour justifier l'exécution en régie, n'est pas démontré dans le cas de ce projet. À terme, les résultats doivent être pris en main par les partenaires locaux en se basant sur les mécanismes établis et les bonnes pratiques développées. *Il faudrait que ce thème soit discuté rapidement entre les partenaires dans le cadre du dialogue politique régulier. La question devrait faire l'objet d'une documentation des bonnes pratiques et d'un examen des options d'exécution qui pourraient être les plus adaptées au contexte des interventions ;*
- les difficultés liées à la mobilisation de la contribution nationale ont eu beaucoup d'impact sur l'efficacité du projet. Il est essentiel que les deux partenaires du Programme indicatif de coopération remplissent les obligations qui leur incombent à chacune. Celle de la partie Burkina Faso est de mobiliser sa contribution au fonctionnement du projet pour la réalisation des objectifs qu'il a fixé pour le programme budgétaire 081. *Il est recommandé de rendre effective cette contribution et si possible de rattraper ce qui n'a pas été versé en 2019 et 2020 ;*
- les Objectifs de développement durable sont absents du III Programme indicatif de coopération comme du cadre du projet, alors qu'ils constituent pour les deux pays une référence stratégique pour le développement. *Il serait indiqué de discuter cette question dans le cadre du dialogue politique entre les deux pays et au besoin de donner des orientations aux partenaires techniques (ministère des Ressources animales et halieutiques et LuxDev) pour qu'ils intègrent les préoccupations liées aux Objectifs de développement durable dans le cadre de suivi/évaluation du projet ;*

- les réalisations effectives du projet ont tardé à se concrétiser pour de multiples raisons qui ont été discutées dans ce rapport. L'Unité de gestion de projet s'est ainsi retrouvée responsabilisée pour la mise en œuvre d'un projet formulé dans un contexte ayant évolué fortement. Il a fallu trouver des solutions mais il n'a pas toujours été facile de concilier des obligations immédiates d'exécution avec la nécessité d'une réflexion sur les ajustements à apporter. *Il faudrait envisager dans ces cas de figure d'avoir une « période de (re)démarrage » (« inception phase ») qui permettrait à l'équipe en charge de l'exécution du projet de s'approprier les résultats attendus et de proposer des modifications (discutées avec les partenaires), le cas échéant, dans un cadre bien circonscrit.*

Pour ce qui concerne la finalisation du projet, la mission d'évaluation fait les recommandations suivantes :

**Recommandation 1 :** Au moment de l'évaluation intermédiaire, il n'y a pas encore eu d'exemple développé pour lequel on a finalisé l'entièreté de la séquence identification, sécurisation, valorisation des sols dégradés. *Il est recommandé de prévoir une extension de la période d'exécution du projet qui permette de finaliser au moins une séquence complète dans quelques zones cibles et si possible de suivre ces séquences complètes pour quelques mois, en particulier pour ce qui concerne le résultat des activités génératrice de revenu.*

**Recommandation 2 :** La mise en œuvre du projet a largement souffert de l'absence d'une capitalisation finalisée et validée sur l'expérience passée du BKF/017. La rotation du personnel est courante et il est possible que cette mémoire disparaisse rapidement au rythme des changements d'affectations. *Il est recommandé de finaliser un document de capitalisation sur les expériences faites dans le cadre des deux projets successifs BKF/017 et BKF/024 et de les diffuser de façon appropriée au niveau des services techniques et des organisations non-gouvernementales partenaires. Ceci pourrait alimenter la réflexion sur les bonnes pratiques évoquées dans la recommandation 1.3.*

**Recommandation 3 :** Le projet BKF/017 a favorisé le renforcement des capacités des partenaires organisations non-gouvernementales locales en matière de récupération des sols dégradés, puis d'appui à la mobilisation communautaire sur lesquels le projet a jeté son dévolu pour ses aménagements. *Il est recommandé d'investir plus dans l'identification et le renforcement (technique et matériel) d'autres partenaires locaux afin de démultiplier les compétences locales et ainsi sortir d'une dépendance couteuse.*

**Recommandation 4 :** Le projet a déployé quelques interventions de formation qui ont été bien accueillies par les partenaires/bénéficiaires impliqués. Malheureusement, le rythme lent de mise en œuvre installe une longue période de latence entre la fin de ces formations/sensibilisations et l'application opérationnelle de ce qui a été appris/compris. *Il est recommandé d'avoir une approche plus ciblée en matière de renforcement de capacités (sessions à des niveaux plus locaux quand c'est possible) et de lier ces activités avec une utilisation immédiate (tout au moins rapide) de l'acquis.*

**Recommandation 5 :** Les activités génératrices de revenu sont une finalité intéressante de la valorisation des sols récupérés. Le projet prévoit un soutien ciblé sur des femmes et des jeunes mais leur nombre est beaucoup trop réduit. *Il est recommandé de chercher à démultiplier ces activités soit en y allouant plus de budget, soit en identifiant d'autres activités qui seraient moins couteuses à développer.*

**Recommandation 6 :** D'autres interventions financées par le Luxembourg appuient le gouvernement du Burkina Faso dans ses investissements en termes de mobilisation et autonomisation des communautés locales. *Il est recommandé de demander aux équipes de projets de se concerter sur ces questions en échangeant leurs expériences respectives et en identifiant des bonnes pratiques à répliquer.*

**Recommandation 7 :** Le genre a été marqué au niveau 1 par le ministère des Affaires étrangères et européennes dans la phase de formulation du projet et il n'y a donc pas eu d'analyse approfondie des relations hommes/femmes dans les zones cibles en particulier pour ce qui concerne les responsabilités en termes de décisions et de responsabilités dans les communautés. Le projet documente le genre des participants à ses différents événements (formations, sensibilisations). *Il est recommandé de faire une analyse des membres des groupements qui ont été soutenus pour mieux cerner les rôles respectifs qu'ont pris les femmes et les hommes pour la sécurisation et la valorisation des sols dégradés. Il faudrait aussi envisager de renforcer les équipes terrain sur ce plan, à LuxDev et chez le partenaire (ministère des Ressources animales et halieutiques).*

**Recommandation 8 :** Le système de suivi et évaluation du projet est pour sa grande part aligné sur celui du programme budgétaire 081. Il est très détaillé et documenté (définition détaillée des indicateurs) mais complexe à alimenter. D'ailleurs peu d'indicateurs ont été renseignés et l'important travail de conceptualisation n'est pas encore valorisé. *Il est recommandé de passer en revue la liste des indicateurs et de ne sélectionner que ceux pour lesquels on a des sources fiables.*

**Recommandation 9 :** Compte-tenu de ce qui est proposé ci-dessus, il faudrait essentiellement s'assurer que l'Unité de gestion de projet a les capacités de mettre en œuvre ce qui reste des activités prévues en y intégrant certaines des recommandations faites dans ce document. Pour le moment, il n'y a pas de Conseiller technique principal et l'Unité de gestion de projet est en sous-capacité. *Il est recommandé de rapidement identifier un nouvel Assistant technique international ou Assistant technique national (international ou national) qui puisse renforcer techniquement l'équipe actuelle avec un focus sur les activités génératrice de revenu (y inclus le système suivi/évaluation dans son ensemble) et la capitalisation sur le renforcement des capacités et la mobilisation communautaire. Il est aussi important que LuxDev puisse apporter un appui supplémentaire en particulier pour engager/consolider les réflexions sur la capitalisation, les bonnes pratiques et les propositions sur le futur du projet. Il faudra impliquer activement le partenaire local dans ce travail.*

**Recommandation 10 :** Les crédits carbone constituent un type de valorisation intéressant mais qui reste pour le moment compliquée à mobiliser et limitée dans son ampleur. Le montage édifié avec le BKF/017 a été appliqué à nouveau mais sur des surfaces plus grandes. Il faudra tirer les leçons afin de faire profiter d'autres communautés/villages dans le futur. *Il est recommandé de renforcer les activités sur la capacitation des organisations non-gouvernementales locales dans ce domaine et de faire une évaluation spécifique sur cette activité afin d'en identifier le potentiel (ce qu'elle peut effectivement rapporter) et les limites (coûts associés et risques liés aux fluctuations des prix et de la demande).*